



Le soutien des institutions de l'Etat aux associations dans le cadre du sport santé

Limoges le 15/12/2021



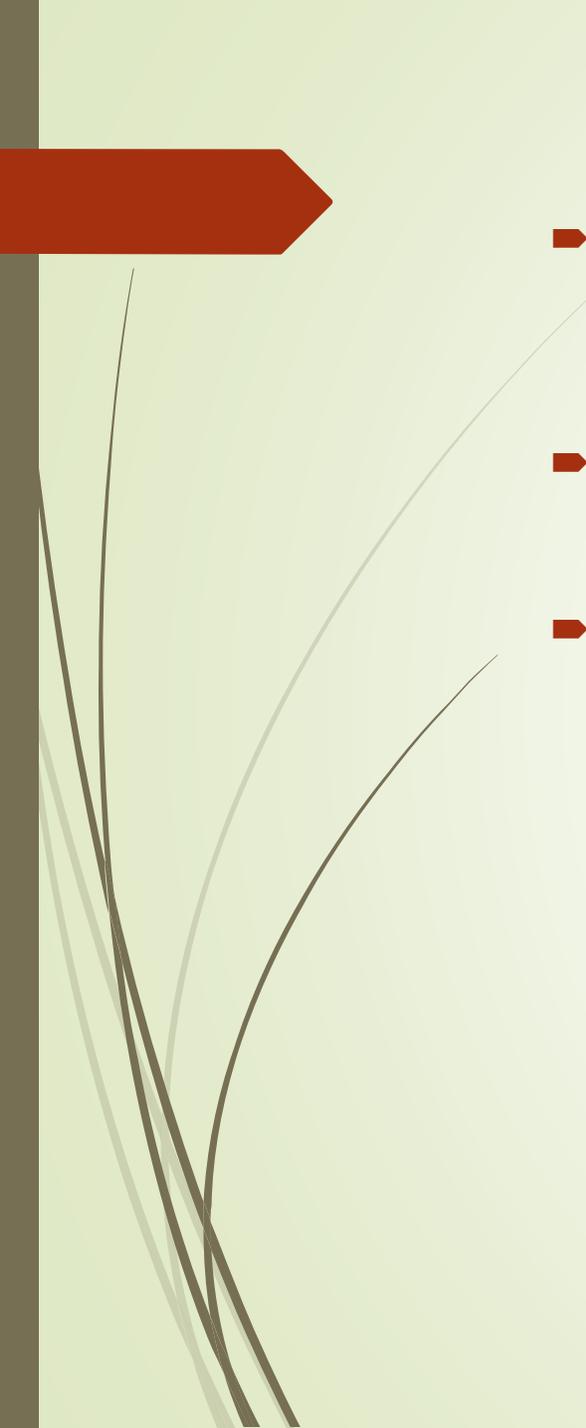
Les ressources humaines pour la mise en place de vos projets

- ▶ En complément du mouvement sportif fédéral et principalement du CDOS :
 - ▶ Le SDJES 87 : Colas Delvaux, référent SSBE de la Haute-Vienne (colas.delvaux@ac-limoges.fr)
 - ▶ La DRAJES NA/antenne de Limoges :
 - ▶ René Cahen, médecin référent (rene.cahen@jscs.gouv.fr)
 - ▶ Richard Labarthe, référent SSBE NA (richard.labarthe@jscs.gouv.fr)

Les ressources financières pour la mise en place de vos projets

- Agence nationale du sport :
 - Soutien aux projets sport santé par la fédération d'appartenance (hors PSF)
 - Soutien à l'emploi (gestion SDJES 87) fléchés sport santé
- Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA). Soutien aux projets sport santé (gestion SDJES 87). Pas de priorités (animation, emploi) mais projet en rapport avec la SR SSBE. Calendrier : 1^{er} trimestre de chaque année.
- BOP 219 : soutien aux structures qui ont un périmètre d'actions de niveau départemental, voire régional (gestion DRAJES NA). Calendrier : dossier à rendre avant mi-septembre.
- ARS : appel à projets annuel. Pas de calendrier. Le projet doit être en relation avec la stratégie régionale SSBE (axes 1 ou 2). Pas de financement de matériel mais plutôt financement des charges de personnels (salaires ou prestations), prise de licence, frais de fonctionnement.
- Conseil régional : soutien aux projets d'APA en prévention secondaire ou tertiaire :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-au-sport-sante>

- 
- Collaboration entre les institutions et le mouvement sportif (CDOS) et le mouvement associatif engagé dans le sport santé (Limousin sport santé).
 - Importance de la mutualisation des moyens afin de pérenniser les projets.
 - Orientations régionales sur les publics cibles :
 - jeunes sur le temps scolaire et extra-scolaire,
 - sport en entreprise,
 - personne en situation de handicap,
 - AP sur prescription médicale (dispositif PEPS)